



L'APPRENTISSAGE DES PERSONNES DÉTENUES

Expérimentation des actions de formation par apprentissage dans les établissements pénitentiaires 2020-2024

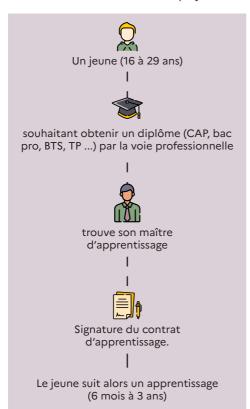
- ► FORMATION
- **►** ALTERNANCE
- **▶** QUALIFICATION



L'APPRENTISSAGE

L'APPRENTISSAGE*: **COMMENT CA MARCHE?**

* alternance entre enseignement théorique en CFA et formation au métier chez l'employeur



LES BONNES RAISONS DE SE

LANCER DANS L'APPRENTISSAGE

- Proposer un parcours de réinsertion professionnelle adapté au marché de l'emploi
- Obtenir des qualifications et des certifications professionnelles

- Loi n°2018 771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, art.12.

TEXTES

Décret n°2019 - 1463 du 26 l'expérimentation des actions de formation par apprentissage

SIGLES

- **CE** Chef d'établissement
- **CFA** Centre de formation des
- JAP Juge de l'application des
- JE Juge des enfants
 ML Mission locale

- PJJ Protection judiciaire de la
- Psy Psychologue projet PEP d'éxécution de peines
- RLFP Responsable local de la
- **RLT** Responsable local du
- **SPIP** Service pénitentiaire d'insertion et de
 - **TP** Titre professionnel
- **ULE** Unité locale d'enseignement
- Augmenter le nombre de personnes détenues concernées par le travail et la formation
- Lutter contre la récidive grâce à un parcours d'exécution de peine fondé sur l'insertion professionnelle

L'APPRENTISSAGE DES PERSONNES DÉTENUES

UN TUTEUR D'APPRENTISSAGE

- Contribue à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé, en liaison avec le CFA
- Peut être une personne libre ou détenue, employée ou non par la structure assurant la formation en poste de travail

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Ne peut être inférieure à un taux horaire fixé par le code de procédure pénale

CONTRAT D'APPRENTISSAGE À LA SORTIE

La période d'apprentissage réalisée pendant la détention peut être prise en compte pour aménager la durée et les modalités de mise en oeuvre d'un contrat d'apprentissage

ACTE D'ENGAGEMENT EN APPRENTISSAGE

Signé par le CE et la personne détenue

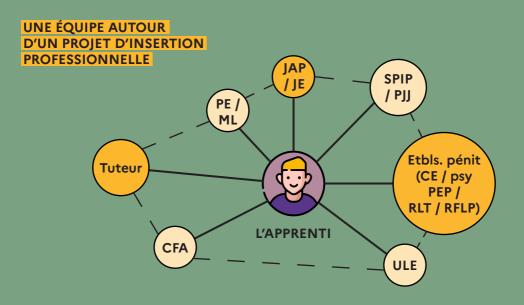
Visa du directeur du CFA ainsi que
celui de la structure de travail

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation en CFA est prise en charge par l'opérateur de compétences ou l'administration pénitentiaire

PARCOURS DEDANS-DEHORS

Activité professionnelle et enseignements peuvent être suivis en dehors de l'établissement pénitentiaire dans le cadre d'un aménagement de peine ou de permissions de sortir Pour en bénéficier, l'apprenti dépose une demande auprès du JAP ou du JE, s'il est mineur



L'ATIGIP - AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

NOS MISSIONS



Développer le travail d'intérêt général



Dynamiser l'activité professionnelle en détention



Permettre l'insertion professionnelle des personnes condamnées

NOS VALEURS

SIMPLICITÉ PROXIMITÉ EFFICACITÉ

En 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a permis aux établissements pénitentiaires d'ouvrir de véritables dispositifs d'apprentissage au profit des personnes placées sous main de justice. Depuis le décret du 26 décembre 2019, cette disposition est une réalité qui nous permet de concrétiser une offre croisée en détention entre postes de travail et offres de formation professionnelles. Ce type de parcours est générateur d'économies d'espaces et de moyens pour les établissements, d'efficacité et de productivité pour les structures encadrantes et de sens et d'utilité pour les personnes bénéficiaires.

L'expérimentation de l'apprentissage pour les personnes détenues est une occasion majeure pour apprécier les conditions de réussite de ce type de parcours et, le cas échéant, les systématiser. La collaboration entre les établissements, les entreprises et les CFA devra être marquée par un haut niveau de coopération pour développer ce type de projets, pleinement intégrés aux parcours d'éxécution de peines.

Albin Heuman, directeur de l'ATIGIP

CONTACTEZ-NOUS

Ecrivez-nous: insertion-pro@jutice.gouv.fr

Retrouvez-nous sur: insertion-professionnelle-justice.fr justice.gouv.fr

